

**Direction Commande publique**

**OBJET : CONCLUSION D'UN MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE RELATIVE A LA  
REHABILITATION D'UN ANCIEN BATIMENT INDUSTRIEL EN CONSERVATOIRE  
N°202240 - SELECTION DES CANDIDATS ADMIS A REMETTRE UNE OFFRE**

Le Maire de la Commune d'Annonay,

Vu les articles L. 2124-3, R. 2124-3 à R. 2124-4 du Code de la commande publique.

Vu la délibération n°CM-2020-96 du 3 juillet 2020 donnant délégation de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce pour la durée du mandat,

**CONSIDÉRANT que dans le cadre de la passation du marché cité en objet, cinq candidats sont admis à remettre une offre,**

**DECIDE**

**Article 1**

La liste des cinq candidats admis à remettre une offre pour le marché de maîtrise d'œuvre relative à la réhabilitation d'un ancien bâtiment industriel en conservatoire est la suivante :

- BASALT ARCHITECTURE situé Agence de Montpellier 300, rue Roland Garros 34130 MAUGUIO
- SILT SARL situé 63 avenue du Maréchal de Saxe 69003 LYON
- ATELIER PHILIPPE DONJERKOVIC ARCHITECTE situé 139, boulevard Longchamp 13001 MARSEILLE
- DESHOULIERES JEANNEAU ARCHITECTES situé 20, rue du Commandant Mouchotte bât. C 75014 PARIS
- VURPAS ARCHITECTES S.A.S. situé 1, Place Victor Basch 69300 CALUIRE-ET-CUIRE

**Article 2**

La présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier Principal et notifiée aux sociétés désignées ci-dessus.

**Article 3**

Ampliation de la présente décision sera déposée à la Sous-préfecture de Tournon-sur-Rhône.

**Article 4**

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de son dépôt à la Sous-Préfecture de Tournon le /2023 et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon (Palais des Juridictions Administratives, 184 rue Duguesclin 69433 LYON CEDEX 03) dans un délai de deux mois à compter de sa notification.



Fait à Annonay, le

Le Maire

Simon PLENET

23 février 2023